Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2017/54

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT CREATION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE SPÉCIFIQUE POUR LES LAURÉATS DU DISPOSITIF «*MOBILITÉ INERNATIONALE*» DE L'IDEX BORDEAUX

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 septembre 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2,L.712-3 et L.954-2,*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Considérant la mise en place par l'IDEX Bordeaux d'un programme de soutien dans le cadre du dispositif « Promotion des carrières : mobilité internationale - Volet 1 : chercheurs et enseignants-chercheurs »,

Considérant le souhait de l'Idex de soutenir ce projet sous la forme d'un financement complémentaire en aide à sa mobilité (comme prévu par le dispositif), dont le montant peut atteindre jusqu'à 1,5 k€ brut par mois,

Considérant l'impossibilité, pour l'Université de Bordeaux, porteur de l'IDEX Bordeaux, de verser des primes de mobilité à des chercheurs et enseignants-chercheurs ne relevant pas de ses propres personnels,

Considérant l'intérêt de cette mobilité,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***DÉCIDE:***

Article 1:

Le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la création d'un régime indemnitaire spécifique pour les enseignants et enseignants-chercheurs lauréats du dispositif « *promotion des carrières : mobilité internationale* » de l'IDEX Bordeaux.
Le montant de ce régime indemnitaire spécifique sera calé sur le montant de la prime de mobilité.**.**

<u>Article 2</u> :

La présente délibération sera transmise, au Recteur Chancelier des universités d'Aquitaine et publiée conformément aux dispositions de l'article L.719-7 du code de l'éducation et des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 septembre 2017.

Nombre de membres présents	**20**
Nombre de membres représentés	**12**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**32**
Nombre de votes pour	**32**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 23/10/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/10/2017